

Commission de la Recherche

Lundi 12 juillet 2021 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)	x		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)		x	
M. Yann NUSSAUME (AMP)		x	Pouvoir à Rosa De Marco
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	x		
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)	x		
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)	x		
Personnalités extérieures :			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	Pouvoir à Laurent Devisme
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)	x		
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	
Nombre de voix			
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	

Invité :			
M. Frédéric SALLET, Secrétaire Général	x		Présent à partir de 11h12

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (14 membres présents). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30- 12h30	7	<p>1) Validation du dernier compte-rendu de réunion ;</p> <p>2) Protocole pour le classement des candidatures à un contrat doctoral du MC (classement en septembre) ;</p> <p>3) Conditions pour une meilleure intégration des équipes de recherche à l'ED Abbé Grégoire, de manière à ce que les doctorants des équipes de l'ENSAPLV puissent bénéficier des mêmes aides que les autres doctorants de l'ED ;</p> <p>4) Budget équipes de recherche : utilisation des non-consommés 2021, politique du CA en matière d'aide à la recherche. Point d'information sur la réunion Bureau du CA, direction de l'école, présidence de la CR (qui s'est tenue le lundi 21 juin) ;</p> <p>5) Lettre au MC demandant de pouvoir reporter à nouveau les non-consommés du budget 2021 des équipes de recherche et des réseaux thématiques sur l'année budgétaire 2022. Lettre à transmettre à la Présidente du CA pour passage lors du CA du 13 juillet 2021 ;</p> <p>6) Retours sur la réunion UMR - CNRS (tutelles) ;</p> <p>7) Proposition de calendrier de réunions de la CR pour année 2021-2022.</p>	<p>Présidence/R. Datchi</p> <p>Présidence/Bureau de la CR</p> <p>Présidence/Bureau de la CR/Direction</p> <p>Direction/service recherche/secrétariat général</p> <p>Présidence</p> <p>Présidence</p> <p>Présidence/Bureau de la CR</p>	<p>Documents joints dans le dossier commun</p>

Point 1) Validation du dernier compte-rendu de réunion :

Décision :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point 2) Protocole pour le classement des candidatures à un contrat doctoral du MC (classement en septembre) :

La Commission de la recherche a voté le calendrier interne suivant pour le classement des candidatures à un contrat doctoral lors de la session de septembre 2021 :

- ➔ 12/09 : Les dossiers doivent parvenir au service de la recherche (rosaly.datchi@paris-lavillette.archi.fr) pour le dimanche 12 septembre à minuit dernier délai. Aucun dossier envoyé après cette date ne sera pris en compte ;
- ➔ 13/09 : réception de l'ensemble des dossiers par le Bureau de la CR ; répartition des candidatures aux experts-évaluateurs ;
- ➔ 20/09 : retour des expertises ;
- ➔ 21/09 à 17h : réunion de la CR *ad-hoc* pour voter le classement final.

À l'instar de l'an dernier, les dossiers seront évalués par un binôme d'experts-évaluateurs composé par deux membres de la CR : un enseignant-chercheur de l'ENSAPLV et un enseignant-chercheur extérieur à l'ENSAPLV.

Selon les informations données par les directions des 6 équipes de recherche, seules 3 équipes – AMP, LAA, LET – pourraient présenter des candidatures.

Les experts pourraient être : Xavier Bonnaud, François Guéna, Catherine Maumi, pour l'ENSAPLV. Laurent Devisme, Livio De Luca (à vérifier) en qualité d'EC extérieur à l'ENSAPLV. Les binômes d'experts seront confirmés lors de la CR du 13 septembre.

Pour rappel, chaque équipe de recherche ne peut porter qu'une seule candidature. Aussi, un classement des candidatures doit être effectué au sein de chacune des unités de recherche afin de sélectionner le dossier présenté à la CR.

Décision :

Le calendrier proposé et les modalités d'évaluation sont validés à l'unanimité.

Après la séance de la CR de ce jour, le service de la recherche doit envoyer un message à tous les HDR afin de rappeler le calendrier interne voté pour le classement des candidatures à un contrat doctoral.

Point 3) Conditions pour une meilleure intégration des équipes de recherche à l'ED Abbé Grégoire, de manière à ce que les doctorants des équipes de l'ENSAPLV puissent bénéficier des mêmes aides que les autres doctorants de l'ED :

Depuis la signature de la nouvelle convention, les équipes de l'ENSAPLV ne reçoivent plus aucune aide de la part de l'ED Abbé Grégoire pour l'organisation des soutenances de thèse. Par ailleurs, les doctorants ne bénéficient plus d'aucune aide de l'ED, à la différence des autres doctorants inscrits. La convention d'association entre l'ENSAPLV/Hesam Université/CNAM stipule que « L'ENSAPLV s'engage à financer le cas échéant, les dépenses des doctorants (soutenances, colloques...) selon les critères que l'école aura définis sur son propre budget. Les doctorant.e.s concerné.e.s n'émargent pas sur le budget du Cnam et ne participent pas aux campagnes de financement du Cnam. » Ceci pose un problème d'équité par rapport aux autres doctorants et aux autres équipes de recherches rattachées l'ED (qui bénéficient bien d'aides à la mobilité, d'aides aux soutenances, etc.).

Il conviendrait donc d'établir une stratégie pour une meilleure intégration des équipes de recherche à l'ED Abbé Grégoire, de manière à ce que les doctorants des équipes de l'ENSAPLV puissent bénéficier des mêmes aides que les autres doctorants de l'ED (financement à hauteur de 50 % des mobilités pour communication à des colloques, soutenance de thèse). Cela pourrait signifier une contribution financière de la part de l'ENSAPLV au budget de l'ED, qui nécessite d'être évaluée et validée par le CA de l'établissement. Il est important de faire évoluer la situation actuelle.

Caroline Lecourtois rappelle que, actuellement, la seule contribution de l'ENSAPLV à l'ED équivaut aux droits d'inscription payés par les doctorants de l'ENSAPLV à l'ED. Cette position peut être revue bien évidemment. Le ministère nous demande chaque année de chiffrer le total des aides nécessaires pour participer aux regroupements des établissements de l'enseignement supérieur (CoMUE), y compris la participation des ENSA aux ED. Pour 2021, le formulaire de demande n'a pas encore été envoyé par le ministère. Pour justifier la demande auprès du ministère, il est nécessaire de pouvoir justifier d'un appel de fonds de la part de l'ED, ou de la CoMUE.

La présidente de la CR s'est renseignée auprès d'autres écoles et notamment au sein des deux UMR AUSser et LAVUE. Les conditions sont très différentes, y compris au sein des UMR : certains doctorants reçoivent des aides sans que l'établissement d'origine contribue à l'ED ; d'autres ENSA contribuent au fonctionnement des ED, parfois de manière très importante.

La situation est similaire concernant les comités de suivi ; les règles sont différentes en fonction des ED. Concernant ce point, l'ED Abbé Grégoire est assez flexible et les équipes sont libres d'organiser les comités de suivi comme elles l'entendent. Il sera sans doute nécessaire de réfléchir à une harmonisation de ceux-ci entre les 6 équipes de l'ENSAPLV.

La contribution financière nécessaire pour aider les doctorants rattachés aux équipes de l'ENSAPLV pourrait être allouée soit par l'ED, soit par l'ENSAPLV, en fonction des besoins rencontrés chaque année. Ceci doit également être évalué. Clothilde Ferroud propose de voir avec l'ED le coût moyen d'un doctorant sur trois ans pour avoir une idée des coûts par équipe, sachant que 50 % des frais (de soutenance, de contribution à un colloque, etc.) doivent être obligatoirement supportés par les unités de recherche. Caroline Lecourtois propose, en revanche, de plutôt évaluer le type de services dont les équipes de l'ENSAPLV auraient besoin de la part de l'ED Abbé Grégoire. Caroline Lecourtois va, par ailleurs, envoyer un message au collège des directeurs des ENSA fin de les questionner par rapport aux pratiques existantes au sein des différents regroupements.

Les membres de la CR conviennent qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous avec Stéphane Lefebvre, Adjoint de l'administrateur général en charge de la recherche du CNAM afin de discuter avec lui des possibilités de révision des conditions actuelles de participation de l'ENSAPLV à l'ED Abbé Grégoire, et des aides attribuées aux doctorants de l'ENSAPLV. Le service de la recherche va prendre en charge l'organisation d'une réunion avec Stéphane Lefebvre.

Point 4) Budget équipes de recherche : utilisation des non-consommés 2021, politique du CA en matière d'aide à la recherche. Point d'information sur la réunion Bureau du CA, direction de l'école, présidence de la CR (qui s'est tenue le lundi 21 juin) :

D'une part, l'objectif est d'échanger sur les différentes pratiques concernant la gestion financière des lignes budgétaires rattachées aux laboratoires ; D'autre part, il s'agit d'informer les membres de la CR du protocole mis en place par le CA pour soutenir certaines actions spécifiques à la recherche.

Vincentella de Comarmond explique que le CA se réunira le 13/07 afin de décider sur le protocole à mettre en place ; à ce jour, aucune décision n'a été prise. Caroline Lecourtois rappelle que la direction a envoyé une note qui établit les procédures de suivi et de gestion budgétaire pour les équipes de recherche, réseaux thématiques et chaires partenariales. Les réunions de dialogue de gestion permettent, par ailleurs, de construire les budgets tout au long de l'année puisqu'elles permettent de faire remonter les besoins de laboratoires. Pour les budgets non consommés d'une année sur autre, il faut une autorisation spéciale du CA pour pouvoir ponctionner sur le fond du roulement de l'établissement. Pour 2020-2021, le contrôleur financier a donné son accord pour pouvoir reporter les crédits non consommés mais ceci doit rester très exceptionnel.

Malgré la bonne volonté de toutes les personnes impliquées, la mise en place des nouvelles procédures,

ainsi que certaines erreurs dans la programmation budgétaire, rendent pour le moment difficile le travail de suivi budgétaire ; la responsable du service de la recherche explique que ceci est valable aussi bien pour les directions des équipes que pour le service administratif prescripteur (service de la recherche). La directrice rappelle qu'il s'agit d'un travail collectif et qu'il est nécessaire que tous les acteurs impliqués puissent anticiper suffisamment en amont les éléments d'information nécessaires pour la programmation budgétaire. La directrice adjointe rappelle que l'ENSAPLV étant un EPA, les contraintes sont beaucoup plus nombreuses par rapport à l'université ou aux EPST (par ex. le CNRS).

Pour les urgences ou les imprévus arrivés entre deux budgets, la direction propose la solution suivante : travailler en mode « décision », c'est-à-dire, les laboratoires remontent les besoins urgents/imprévus à la direction et celle-ci regarde la possibilité d'effectuer des virements entre différentes lignes budgétaires au niveau de l'établissement et de régulariser ensuite lors d'un BI ou un BR. Concernant la chaîne de la dépense, les devis comparatifs au-delà de 1 000 € restent obligatoires et le service de la recherche ne peut pas déroger à cette règle établie par la direction. Il faut laisser sa chance à la nouvelle méthodologie en place ; les nouvelles procédures demandent aussi plus d'appropriation par les divers acteurs impliqués.

Clothilde Ferroud quitte la réunion à 11h29

Laurent Devisme quitte la réunion à 12h

Xavier Bonnaud quitte la réunion à 12h29

Point 5) Lettre au MC demandant de pouvoir reporter à nouveau les non-consommés du budget 2021 des équipes de recherche et des réseaux thématiques sur l'année budgétaire 2022. Lettre à transmettre à la Présidente du CA pour passage lors du CA du 13 juillet 2021 :

La présidente de la CR a rédigé un courrier à l'attention du MC et au CA de l'ENSAPLV demandant la possibilité de pouvoir reporter à nouveau les non-consommés du budget 2021 des équipes de recherche et des réseaux thématiques sur l'année budgétaire 2022. L'an dernier un courrier similaire avait été envoyé par les directions des unités de recherche au BRAUP. La directrice propose plutôt d'informer le MC de cette demande afin que le contrôleur financier en soit également informé.

La présidente propose aux membres de la CR de voter la transmission du courrier proposé par la CR au CA de l'établissement et au MC (12h42) :

Décision : la transmission du courrier est votée par unanimité (10 membres de la CR / 9 membres présents+ 1 procuration).

Point 6) Point d'information sur la réunion UMR - CNRS (tutelles) :

Pour l'UMR AUSser les tutelles principales restent le MC et le CNRS. Les 4 ENSA restent des tutelles secondaires, y compris l'ENSA Paris Est. L'Université Gustave Eiffel n'est ni tutelle principale ni tutelle secondaire. Ce point est très important par rapport aux dernières discussions avec le CNRS. Ce dernier a apparemment beaucoup de difficultés pour échanger avec la direction de l'architecture au niveau du MC. Le CNRS a informé les directions des 6 UMR que la prochaine évaluation HCERES serait effectuée sur la base d'un bilan et non plus d'un projet.

Point 7) Proposition de calendrier des réunions de la CR pour l'année 2021-2022 (et éléments d'ordre du jour connus au 08/07/2021) :

Lundi 13 septembre 2021, 9h30 – 11h30 : Candidatures à un contrat doctoral du MC : répartition des candidatures aux différents experts.

Mardi 21 septembre 2021, 17h : réunion de la CR ad hoc pour classement des candidatures à un CD du MC sur la base des retours des experts (participation limitée aux enseignants-chercheurs membres de la CR).

Lundi 18 octobre 2021, 9h30 – 12h30 : délégations CNRS

Lundi 29 novembre 2021, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 17 janvier 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 4 avril 2022, 9h30 – 12h 30 : Lancement du travail pour l'attribution des décharges pour recherche.

Lundi 16 mai 2022, 9h30 – 12h30 : vote décharges pour recherche

Lundi 27 juin 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 12 septembre 2022 : classement des candidatures à un contrat doctoral du MC.

La présidente propose aux membres de voter le calendrier proposé (12h59).

Décision : le calendrier est validé à l'unanimité. Il sera rappelé à la fin de chaque relevé de décision de la CR (10 membres de la CR / 9 membres présents+ 1 procuration).

Manola Antonioli et Joachim Silvestre sont par avance excusés pour leur absence les lundis 18/10 et 29/11.

La présidente clôt la séance à 13h.

La prochaine CR aura lieu le lundi 13 septembre 2021 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR

